



# Allocation Enfant Handicapé



Cette allocation est destinée aux enfants handicapés jusqu'à 24 ans révolus à charge de l'adhérent interne. Elle sera accordée sur demande et sur présentation d'un document justificatif du handicap établi par un médecin spécialiste (carte nationale d'invalidité, carte mobilité inclusion à hauteur de 80% minimum ou autres documents jugés recevables). Cette aide de **150 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- Le document justificatif du handicap,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Intérieur  
CAES de l'Ex-SNEPC  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 8**



Formulaire de demande de l'Allocation  
ENFANT HANDICAPE

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

- document justifiant du handicap,

- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement

Ou

- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- Justificatif

- RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- Virement n° \_\_\_\_\_

- Chèque n° \_\_\_\_\_